Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212202592-20260113-CCAS2026_001-DE

DÉPARTEMENT des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de QUÉVERT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Du 13 janvier 2026
Nombre de Membres en exercice = 15 ; de présents = 12 ; de votants = 12

AFFAIRE N° 2026-001 – OBJET : BONS DE CHAUFFAGE 2026 – ELECTRICITE/GAZ

L'An Deux Mille Vingt Six, le 13 janvier, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale par Monsieur LANDURÉ Philippe, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LANDURÉ Philippe, Président, Mme DENIEL Catherine, Vice-Présidente ; FAUCHE Sylvain, FUSCO Maryse, LECLERC Christophe, LÉOST-TRÉMEL Françoise, LESAICHERRE Didier, LESNÉ Sylvie, MOREAU Mireille, ROLLAND Janick, URVOY Yolande, , THIEULIN Emmanuel
ÉTAIENT EXCUSÉS : JUGUE-FOURNET Brigitte, RUISSEAU Bénédicte, ALLAIN Isabelle

Secrétaire de séance : M. LESAICHERRE Didier

≺≺ ≻≻

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité l'attribution d'une aide pour le chauffage en faveur des personnes désignées ci-dessous :

- Mme ABLOIS Andrée, domiciliée 8 Résidence le Point du Jour 350€
- Mme DUPONT Mélanie, domiciliée 1 Résidence Falidor 350€
- M. MARTIN Sébastien, domicilié 2 la Borgnais 350€

Les sommes indiquées ci-dessus seront versées directement à EDF(ENEDIS), TOTAL DIRECT ENERGIE, ENGIE, ENI ou ANTARGAZ selon le fournisseur.

Article 65138 du Budget du C.C.A.S.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,
Philippe LANDURÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
QUEVERT
Côtes d'Armor